

L'Avenir de l'élevage dans les Beni Amir et Beni Moussa

Extraits de l'étude faite par Jean-Pierre Campredon en fin 1945. Cette étude sera mise à jour ultérieurement, sans doute en 1949. Telle qu'elle est, elle nous a paru devoir intéresser nos lecteurs par les possibilités nouvelles qu'elle révèle.

I. — Le milieu naturel

I. — SITUATION.

Les deux confédérations de tribus Beni Amir et Beni Moussa s'étendent sur un vaste territoire de 400.000 hectares situé dans la région occidentale du Tadla.

Ce pays est une plaine, ou plus précisément une dépression, d'une altitude moyenne de 400 mètres traversée d'Est en Ouest par le cours de l'Oum-er-Rébia et délimitée au Sud par les premiers contreforts du Moyen Atlas et au Nord et à l'Ouest par les plateaux désignés sous le nom de Meseta Centrale (El Borouj — Khouribga — Oued Zem — Boujad).

II. — GEOLOGIE ET SOLS.

Les géologues nous apprennent que « cette plaine » est due à une dépression profonde, envahie par la mer au début de l'ère tertiaire. La surrection du Moyen Atlas ayant chassé la mer, il subsista un lac, s'étalant dans le golfe de Fqih Ben Salah, dans lequel une érosion torrentielle a jeté une couche d'alluvions récentes et calcaires...

De nombreux affleurements de ce substratum pointent dans la grande tâche, d'alluvions (1).

En réalité, ces alluvions fertiles recouvrent d'une épaisseur très variable, la croûte rocheuse. Elles semblent s'être accumulées sur les terres de la rive gauche de l'Oum er Rebia (Beni Moussa) tandis que les sols de la rive droite (Beni Amir) sont d'une minceur extrême comme décapés et quelquefois squelettiques. Cette différence peut s'expliquer principalement par l'effet de l'érosion éolienne. Cette région du Tadla est en effet soumise à un régime de vents très violents. Le vent soufflant du Nord-Ouest au Sud-Ouest, transporte avec lui les particules de terre arrachées du sol nu, mais l'écran que dresse le Moyen-Atlas brise sa course et la terre qu'il transportait vient en se déposant s'accumuler sur les sols de la région située entre l'Oum-er-Rebia et les premières pentes de la montagne.

(1) « Première étude sur les sols du Tadla ». A.M.E.S. Casablanca, 1941.

Mais il est évident que cette érosion a été facilitée (on n'ose pas dire provoquée) par l'action néfaste de l'homme qui au cours des siècles, en détruisant les forêts et en dévastant le pays par l'élevage nomade et l'agriculture épuisante l'a peu à peu deshabillé de sa couverture végétale, livrant ainsi aux forces hostiles de la nature un champ toujours plus propice.

Malgré tout, ce sol est relativement fertile et pour peu que les pluies d'automne soient suffisantes il se couvre d'une végétation spontanée, abondante (graminées et légumineuses fourragères). Malheureusement les conditions climatiques auxquelles il est soumis sont généralement défavorables.

III. — CLIMATOLOGIE.

La région des Beni Amir Beni Moussa possède un climat continental, aride. C'est un pays chaud où les précipitations annuelles sont relativement faibles. Le poste météorologique des Oulad Sassi indique qu'elles sont de l'ordre de 250 ou de 350 m/m selon qu'on élimine, ou non, deux années sèches sur douze. La pluviométrie augmente rapidement sur la rive gauche, alors qu'on se rapproche de la montagne. Malheureusement, ces précipitations sont très mal réparties dans le temps. Souvent torrentielles, elles s'accompagnent parfois de grêle.

L'atmosphère y est toujours très sèche. Les nuits sont froides pendant plusieurs mois, avec des gelées légères mais non négligeables en janvier. La température d'été est très élevée, la moyenne des maxima du mois d'août étant de 39°5. Enfin, les vents, chauds ou froids selon la saison, sont fréquents et souvent violents.

Pour la compréhension de cette étude, il convient surtout de retenir de ce bref aperçu géographique les idées suivantes :

1° Les sols des Beni Amir Beni Moussa, composés principalement d'alluvions quaternaires lacustres d'une épaisseur très variable reposant sur une croûte secondaire dure et imperméable, sont soumis depuis des siècles à une érosion intense. L'érosion éolienne est notamment favorisée par l'absence de couverture végétale permanente. Cette absence est due à la manie dévastatrice des indigènes qui se sont livrés à un déboisement intensif et dont l'action néfaste a encore été accrue par un élevage abusif, qui a achevé de détruire la faible végétation permanente (arbustive notamment) qui persistait encore il y a deux siècles et dont nous trouvons plusieurs témoins (arbres entourants

les marabouts, forêts de lentisques de la Dérouat). On dira plus loin les remèdes qu'il est urgent d'apporter, afin de reconstituer cette couverture végétale indispensable à la conservation des sols.

2° Ceux-ci, d'autre part, donnent naissance du fait des précipitations d'automne et de printemps à une végétation importante de légumineuses et graminées d'excellente valeur fourragère, qui constituent de très bons pâturages d'hiver et de printemps.

Ces observations aident à comprendre pourquoi le pays des Beni Amir Beni Moussa, défavorable à la culture à cause de l'aridité de son climat, a toujours connu par contre un élevage florissant — et parfois même abusif — et c'est de cet élevage traditionnel qu'il sera parlé, maintenant que le milieu naturel qui lui sert de cadre est connu.

*
**

II. — L'Élevage traditionnel

Il faut entendre par élevage traditionnel l'élevage tel qu'il s'est toujours pratiqué et se pratique encore dans les Beni Amir Beni Moussa. On ne mentionnera pas encore le bouleversement géographique, économique et social, provoqué par l'arrivée de l'eau d'irrigation dans cette terre sévère et pauvre. L'attention doit se porter seulement sur l'élevage, encore pratiqué dans le bled bour, qui constitue la majeure partie des terres du cercle des Beni Amir Beni Moussa.

Le milieu humain peut être situé en deux mots :

Les Beni Amir Beni Moussa forment deux confédérations de tribus groupant au total 125.000 habitants et, à part une minorité de notables, ces tribus, à l'image même du pays qu'elles habitent, sont extrêmement pauvres et leur niveau de vie est parmi les plus bas que l'on constate au Maroc.

L'expatriation est de règle dans ce pays qui ne connaît qu'une année de récolte sur six en moyenne. La vraie richesse n'est pas tellement dans les quelques « kheddames » de terre que chacun possède autour de son douar, que dans le nombre de têtes de bétail, dont on est propriétaire : moutons, chameaux, chevaux, chèvres ou vaches quand on a la bonne fortune d'être riverain de l'Oum-er-Rebia.

S'il y a beaucoup de petits troupeaux de 30 à 100 moutons, leur total n'atteint pas le tiers de l'ensemble du cheptel, qui se trouve ainsi concentré entre les mains de quelques gros éleveurs qui possèdent 800 ou 1.000 moutons, voire 5.000 et même 15.000. Et ceci est très compréhensible si l'on se rappelle que la culture est une loterie à laquelle on gagne une fois sur six. S'ajoutent à ce fait les avantages bien connus d'une fortune investie en bétail.

Un troupeau représente une valeur immédiatement réalisable, en tout ou en partie, à quelque moment de l'année que ce soit. C'est ainsi que selon le montant du tertib, on vend sur le souk un, deux ou plusieurs moutons pour s'acquitter de l'impôt. On procède de même dans toutes les occasions où une grosse somme d'argent liquide doit être trouvée (mariage par exemple). Par contre une pièce d'orge représente un capital gelé pendant de longs mois, car il faut neuf mois pour mûrir une récolte, neuf mois pendant lesquels l'argent dort et au bout desquels le prix de la semence, de la nourriture des bêtes, du travail, risque fort d'être à jamais perdu.

Certes, chaque fellahensemencera même à la pioche s'il le faut ses quelques abras d'orge ou de blé distribuées par le bureau, mais sans aucune véritable conviction, et en espérant en obtenir de la paille pour les bêtes autant que de grains pour la consommation. Par contre, on se constituera un troupeau dont le nombre variera selon les ressources de l'acheteur, et comme les terrains de parcours ne sont pas rares (chaque douar en possède plusieurs) et que la moindre pluie provoque une végétation naturelle, abondante (cette même pluie souvent trop rare pour faire arriver les récoltes à maturité) l'opération sera lucrative. Assurément, l'élevage connaît lui aussi des années catastrophiques dues généralement au caractère excessif de la sécheresse. C'est ainsi qu'en 1944 le cheptel a subi une perte totale de 75 à 80 pour cent. Une mortalité encore plus importante a sévi dans les années 1904 et 1930 restées tristement célèbre dans la mémoire des Amiris-Moussaouis. Quoi qu'il en soit, des années aussi néfastes pour le bétail sont exceptionnelles tandis qu'elles sont beaucoup plus de règle pour l'agriculture proprement dite.

Il apparaît ainsi que, très généralement, l'élevage constitue le seul système économique avantageux dans ce pays sans rendement agricole sérieux. Mais, est-ce action ou réaction ? il est aussi le plus conforme, le mieux adapté aux goûts naturels au caractère et aux habitudes sociales des Beni Amir Beni Moussa qui pourraient rentrer dans la catégorie des groupes humains à civilisation pastorale.

L'Amiri est d'un naturel paresseux, sa faible constitution physique ne le prédispose guère aux travaux de force, sa frugalité est extrême. On ne s'étonnera pas qu'il fasse un bon berger recherché même par les éleveurs de l'Ourdigha et de Chaouia. D'autre part, comme il a été dit, il existe deux catégories d'individus, bien différenciés sur le plan de la fortune. L'immense majorité des Amiris-Moussaouis ne possède rien ou presque rien tandis qu'une minorité de notables possède les plus belles terres et surtout les troupeaux les plus importants (moutons — chameaux — chevaux). Ceux-ci n'ont pas de peine à trouver parmi ceux-là khammes ou bergers. Ainsi, chaque catégorie sociale joue son rôle, plus ou moins accentué selon que l'année a été

plus ou moins bonne, tant il est vrai que les années de misère voient simultanément l'enrichissement des fortunés et l'appauvrissement des humbles.

On a vu maintenant comment la géographie et le sol s'accordaient avec le tempérament des hommes et la constitution de leur société pour faire de l'élevage le véritable mode d'exploitation leur convenant le mieux et le seul capable de leur procurer le moyen de vivre.

Il n'est pas sans intérêt d'expliquer les mœurs pastorales telles qu'elles se sont établies au cours des siècles et telles que nous les voyons encore aujourd'hui à peine transformées, dans le « *vieux pays* », celui qui n'est pas encore irrigué.

On essaiera d'y puiser des enseignements qui pourront être utiles lorsqu'il s'agira de transformer les bases de l'élevage traditionnel encore accentuées par l'irrigation, véritable vocation de ce pays pour l'élevage.

En effet, on ne doit jamais oublier que tout ce qui sera tenté dans ce sens ne sera en définitive réalisé que pour le bien des hommes, que ce sont eux qui en seront les artisans, et que, par conséquent, il serait vain de ne pas tenir compte de leurs habitudes, qui constituent en cette matière un système éprouvé, qui a su résister aux innombrables écueils dont la nature hostile a hérissé ce pauvre pays.

TABLEAU DE L'ELEVAGE

L'importance numérique du cheptel des Beni Amir Beni Moussa au cours de l'année 1945 qui est une année de « vaches maigres » s'établit comme suit :

Bovins	20.000
Moutons	100.000
Chevaux	3.600
Mulets	1.300
Chèvres	15.000

La variabilité de ces chiffres dans le temps est extrême. L'année 1945 ayant été une année de « vaches maigres », les chiffres ci-dessus sont parmi les chiffres les plus bas connus. En 1941 par exemple 390.000 moutons ont été recensés dans le Cercle contre 100.000 en 1945.

CONSISTANCE

REPARTITION DES TROUPEAUX OVINS

L'étude des statistiques du tertib prouve que les deux tiers environ des troupeaux d'ovins sont concentrés dans les mains de gros propriétaires.

Sur 100 éleveurs :	
15 possèdent de	1 à 30 moutons
30 »	30 à 100 »
40 »	100 à 300 »
10 »	300 à 1.000 »
5 plus de mille moutons.	

MŒURS PASTORALES

S'étant rendu acquéreur du nombre de moutons correspondant à ses disponibilités, l'éleveur va en confier la garde à des bergers : les bons bergers ne manquent pas et il n'aura aucune peine à les choisir. Il n'en confiera jamais plus de 200 au même, ce qui est un maximum. Le berger sera d'ailleurs aidé généralement par sa famille qui le suivra dans ses pérégrinations pastorales.

Il sera rénuméré en ayant droit au quart du croît du troupeau dont il a la garde et la responsabilité.

C'est là le taux généralement admis et qui satisfait les deux parties. Mais il est susceptible de varier selon que les années sont plus ou moins bonnes.

C'est ainsi qu'en période très favorable et dans certaines fractions privilégiées, le berger sera rémunéré par l'octroi du huitième seulement du croît total du troupeau (contrat de nouss-rbaà), ce qui est le signe d'un élevage particulièrement florissant. Par contre, lors d'une mauvaise année (extrême sécheresse-épizooties), il arrivera que le système proportionnel au croît n'ait plus de sens et on rémunérera alors le berger par un prix forfaitaire pour chaque bête gardée. Tel fut le cas en 1944.

Le berger reçoit aussi au début de la saison, une djellaba de laine (qu'il devra d'ailleurs restituer en fin de contrat). Il a droit au lait des brebis ainsi qu'au dixième de la laine provenant des tontes d'avril (généralement la laine allant de la tête à la base du cou). Le propriétaire du troupeau donne enfin à son berger quelques mesures de grains pour son alimentation.

Une fois l'accord conclu devant témoins, le berger est responsable du troupeau. A lui de trouver les meilleurs pâturages, de surveiller ses bêtes, de les connaître une à une, de les engraisser, de prendre soins des agneaux.

Lorsqu'on a un peu observé ces hommes primitifs et rustres dans l'accomplissement de leur métier de berger, on est émerveillé de l'extrême facilité avec laquelle ils s'acquittent de ces délicates fonctions. « Brebis de bon berger ne meurt jamais » dit un vieux dicton, mais les Beni Amir sont loin d'être le reflet de ce « royaume de France, gras, plein, dru » dont parle Froissart et l'indigène doit y faire montre de tout son savoir de pasteur pour sauver son troupeau des multiples périls qui le guettent constamment. On ne naît pas berger, on le devient par un apprentissage long et bien dirigé. Mais celui-ci n'est efficace que s'il n'a eu qu'à développer des aptitudes naturelles, une réelle vocation. Le berger Amiri nous en offre l'exemple : Parfaitement averti des besoins de ses ouailles, vivant nuit et jour à leur contact il sait choisir les pâturages qui conviennent, éviter de leur faire brouter les herbes nocives, mener son troupeau dans les endroits et aux heures les

plus favorables, le soustraire aux violences des intempéries.

Rarement surveillé (sauf à la période des azibs), il est conscient d'être l'administrateur d'un capital de grand prix et s'il est des bergers à peu près honnêtes et loyaux, d'autres le sont moins qui vendent des bêtes ou s'en font quelque méchoui, au seul dam du propriétaire qui ne pourra rien faire contre l'impécuniosité de son saheb, lequel accepte philosophiquement le jugement sévère du Caïd. Mais ces forfaits ne sont pas monnaie courante et il ne faut retenir de ce tableau que le goût inné des Beni Amir Beni Moussa pour l'élevage pastoral et les réelles connaissances qu'il possède de ses exigences.

L'irrigation a transformé du jour au lendemain en cultivateurs des populations qui, comme celle-là n'y étaient guère préparées. Les résultats ont été pourtant plus que satisfaisants. Que n'est-il pas alors permis d'espérer de la politique de modernisation de l'élevage entreprise avec ces mêmes hommes déjà prédisposés ?

Sans doute, tout est loin d'être parfait dans leur conception de l'élevage, mais avant d'en dire les principaux défauts et les remèdes à y apporter, il y a lieu d'expliquer comment les nécessités de l'économie pastorale ont déterminé la physionomie juridique des terres.

TERRAINS COLLECTIFS DE PARCOURS

Autour des quelques douars que comporte chaque fraction, il existe des parcelles appropriées (melk) dont l'étendue et le nombre sont fonction soit de la qualité de la terre, soit de la possibilité de l'irriguer. Mais sachant le climat dangereusement capricieux de cette plaine, on ne saurait s'étonner de l'immense étendue des terrains de parcours (de trop peu de valeur pour être appropriés) par rapport aux terrains de culture les uns étant collectifs, les autres melk.

Il est intéressant de remarquer que la plupart de ces terrains de parcours (pour ne pas dire tous) sont très éloignés de la fraction ou du douar qui en ont la jouissance. C'est ainsi que la fraction des Oulad-Ali-de-l'Oued (Beni Amir Est), riveraine de l'Oum-er-Rebia a ses terrains collectifs principaux à une vingtaine de kilomètres au Nord, dans la tribu des Beni Amir de l'Ouest et on pourrait en dire autant des Bradias, des Od Néjaâ et de presque toutes les fractions des Beni Amir et des Beni Moussa.

Les collectifs sont situés à la périphérie des territoires des tribus. Ceci s'explique de la façon suivante : Autrefois les Beni Amir et les Beni Moussa subissaient fréquemment les razzias des tribus voisines (berbères de la montagne proche ou tribus frontalières du Nord et de l'Ouest) et les vastes terrains de parcours constituaient une sorte de ceinture de sécurité, un no man's land, qui évitait aux douars d'être surpris par un pillage immédiat et laissait le temps à leurs habitants de constituer des harkas levées dès la

première alerte se portant à la rencontre de l'étranger et « l'explication » avait généralement lieu sur ces glacis avant que les douars n'aient pu être pillés et les cultures (d'ailleurs justement situées aux abords immédiats des agglomérations) dévastées.

Il se trouve d'ailleurs que ces terres de parcours, qui semblent, par rapport aux douars auxquelles elles sont rattachées, avoir été comme centrifugées, occupent les parties légèrement en relief, les meilleures terres à pâturages, dont les molles collines herbeuses des Jbala Od Sassi sont le type.

Ces terrains étant comme il a été dit relativement éloignés des douars les troupeaux effectuent des déplacements saisonniers. Dès l'apparition des premières pluies, généralement en octobre ou novembre, qui entraînent la poussée immédiate de l'herbe, les moutons qui étaient gardés jusque là aux alentours des douars sont amenés sur les terrains de parcours, où ils séjourneront pendant de longs mois jusqu'au jour où l'herbe disparaît (juin). Ils transhument alors soit en montagne (versant Nord-Ouest du Moyen Atlas) soit en Chaouia (Ben Ahmed, Boulhaut, Boucheron) où ils trouvent outre une nourriture suffisante, des points d'eau indispensables. Cette transhumance s'effectue à la façon d'un échange puisqu'en hiver les Beni Amir recevront les troupeaux des Chaouias, Ourdigha, ou autres régions moins bien pourvues en pâturages.

Les bergers sont généralement rejoints sur les parcours d'hiver par les propriétaires des troupeaux qui viennent planter leurs tentes au milieu d'eux. Les moutons reviennent le soir à « l'azib » (tentes qui sont disposées en cercle et généralement groupées par familles) et le bétail passe la nuit au milieu de ce douar de grands campeurs. L'azib est généralement situé sur un terrain argileux (mergued) convenant mieux au bétail.

Pendant la période des azibs, les terrains de parcours connaissent ainsi une abondance considérable de troupeaux et plusieurs centaines de « tentes » parsèment les verts pâturages. Des souks saisonniers (dont le Souk-el-Had d'hiver est le type) se constituent où les pasteurs vont traiter leurs affaires : achats de denrées diverses, vente de bétail et de tous les produits provenant des troupeaux.

Il y aurait certes beaucoup à dire encore de ces habitudes pastorales et de l'économie qu'elles engendrent. Nous croyons cependant en avoir exposé les traits essentiels. Malgré les écueils qui le guettent, sécheresse excessive, épizooties (la série en est longue et bien connue : strongilose, clavelée, charbon... et aussi le fameux dareghmouss particulièrement nocif aux Beni Amir), le cheptel des Beni Amir Beni Moussa est bon an, mal an très florissant : les chiffres du troupeau ovin que nous avons donnés plus haut le prouvent. Mais ils prouvent aussi

qu'il est susceptible de varier considérablement d'une année à l'autre et, il faut rechercher maintenant s'il est en notre pouvoir de remédier à de si brutales variations, qui sont en définitive la grande cause d'appauvrissement des tribus contrôlées.

INCONVENIENTS

Il est en effet possible de déceler les écueils principaux que constituent :

- les abus de pâturage,
- l'absence de réserves fourragères,
- l'insuffisance des abris et des points d'eau,
- le manque de soins vétérinaires.

Il a été jusqu'ici principalement parlé de l'élevage des ovins, tant il est vrai que ceux-ci constituent la majeure partie des troupeaux aux Beni Amir Beni Moussa. Mais notre tableau ne serait pas complet, si, après avoir donné l'importance numérique des autres espèces animales, nous n'indiquions rapidement l'utilité économique de chacune d'elles et leur mode de subsistance.

BOVINS

On les trouve rarement en troupeaux importants concentrés dans les mains d'un seul. Chaque propriétaire un peu fortuné possède une ou quelques vaches susceptibles de fournir du lait et du beurre. Les habitants d'un même douar confient la garde de leurs bovins à un même berger désigné et rémunéré par eux ; « le troupeau du douar » se fractionne le soir : chaque bête regagnant sa « zriba ».

Du fait de la difficulté d'abreuvement déjà signalée, on ne trouve de bovins que dans la zone irriguée et aux environs des rives de l'Oumer-Rebia.

CAPRINS

Le troupeau caprin est surtout important dans les fractions les plus pauvres (notamment aux Od Bou Moussa). Les chèvres, comme les chameaux d'ailleurs trouvent leur pâture le plus facilement du monde dans un pays presque stérile. Leurs produits (poils, lait, viande) constituent une source non négligeable de revenus pour leurs propriétaires.

CHAMEAUX

Le chameau est un animal de valeur — et son utilité économique (bât-labour) jointe au fait qu'il s'alimente de presque rien (jubarbes) en font une bête parfaitement adaptée au pays.

CHEVAUX

Le nombre est essentiellement variable, selon que l'année a été favorable ou non à la production de l'orge et de la paille. Le cheval est

presque toujours uniquement un animal de travail, sauf dans quelques fractions des Beni Moussa où un certain prestige cavalier est encore vivace. Mais on n'entretient un cheval de parade que pour l'exhiber au moussem. Aussi la cavalerie des Beni Amir Beni Moussa est-elle en regression très nette bien que la station de monte de Dar Ould Zidouh connaisse un succès toujours égal (les étalons sont des barbes sélectionnés, bien trempés ou des arabes-barbes ayant fait leurs preuves).

Ainsi, nous croyons avoir montré comment l'élevage (et principalement l'élevage ovin) constituait le seul système économique possible dans ce milieu bien déterminé qu'est le pays des Beni Amir Beni Moussa. Imposé par la géographie (sol et climat) qu'il a d'ailleurs lui-même modifiée en retour, il a marqué de son empreinte jusqu'au caractère individuel et social des hommes dont il constituait le principal moyen de subsistance ; il a même déterminé la nature juridique des terres.

Bref, il a été ce trait d'union entre la terre et l'homme qui ont trouvé en lui ce lien harmonieux, principal facteur de vie. Une vie somme toute assez pauvre et fragile, mais qui conserve les caractères des Amiris intacts et virils et les tient éloignés de l'impureté et de l'amollissement qui, pour reprendre leur langage, sont le propre de ces « maudits citadins ».

A l'heure où l'on semble vouloir appliquer des systèmes économiques plus ou moins stéréotypés, il n'est pas inutile de penser que leur réussite est en définitive fonction de la vocation humaine de ceux pour lesquels on les met en œuvre.

Toute entreprise si hardie soit-elle, serait vouée à l'échec, si elle procédait sans tenir compte des hommes auxquels elle est en définitive destinée ; des hommes avec leur passé, leurs habitudes ancestrales, leurs vœux les meilleurs et les plus profonds, et aussi (je serais presque tenté de dire et surtout) de leurs limites et de leurs faiblesses.

Dans le domaine qui nous intéresse, nous disposons d'un magnifique instrument : ce sont ces centaines de kilomètres de canaux qui déversent l'eau sur un pays qui n'en reçoit pas du ciel. Ce moyen a déjà fait ses preuves. Il a réussi parce qu'il n'a pas dépassé l'homme, qui a trouvé en lui sans sortir de son cadre traditionnel la possibilité de s'élever. Mais la formule n'est pas complète : il faut désormais utiliser l'eau pour donner à l'élevage un nouvel élan. C'est une question toute neuve, et riche d'un grand avenir. Nous allons l'exposer maintenant.

III. — Elevage et irrigation

Nous n'avons décrit jusqu'à présent que l'élevage tel qu'il se pratiquait dans les Beni Amir Beni Moussa non irrigués, et le tableau que nous en avons pu faire n'offre pas de traits

particulièrement caractéristiques qui puissent le différencier beaucoup de celui de l'élevage existant dans d'autres régions du Maroc pastoral. Nous allons par contre désormais introduire un élément nouveau qui, lui, est susceptible de présenter la question sous un jour différent de tout ce que nous pouvons voir ailleurs. L'irrigation nouvelle venue aux Beni Amir, bouleverse complètement les données de la géographie physique et humaine, et partant, nous impose de considérer la question particulière de l'élevage sous un angle tout à fait nouveau.

Si l'on songe à l'ampleur du programme des équipements hydrauliques entrepris au Maroc, il n'est pas interdit de penser que les problèmes étudiés ici seront aussi ceux de toutes les régions qui bénéficieront tôt ou tard de l'irrigation — et auxquelles l'expérience des Beni Amir devra profiter.

Le périmètre irrigué des Beni Amir Beni Moussa se présente sous les aspects ci-après :

A. — HYDRAULIQUE.

L'eau de l'Oum-er-Rebia, retenue par le canal de Kasba Tadla et portée par un réseau de plusieurs centaines de kilomètres de canaux, irrigue à l'heure actuelle une superficie totale de 15.000 hectares.

Celle-ci est inscrite dans un triangle dont les sommets Est et Ouest sont Kasba Zidania Fqih ben Salah, la base étant figurée par le cours de l'Oum er Rebia qui en constitue la limite du Sud. Cette superficie qui n'était que de 2.000 ha en 1940 s'agrandira considérablement dans un très proche avenir du fait du prolongement vers l'Ouest du canal principal. Le pays irrigué se présente sous la forme d'une plaine parfaitement plate, à pente très légèrement inclinée vers le Sud (Oum er Rebia).

B. — PROPRIETE.

La propriété telle qu'elle existait avant l'arrivée de l'eau, a été intégralement respectée, et le dahir du 31 juillet 1938, en même temps qu'il interdisait la vente des terrains irrigables aux étrangers à la tribu (tant européens qu'indigènes), limitait les transactions immobilières de telle sorte que :

« 1° Le cédant reste après l'opération propriétaire ou en possession d'un minimum de deux hectares de terres à l'intérieur du périmètre irrigable ;

2° Le cessionnaire ne soit pas finalement propriétaire ou en possession d'une superficie de terres dépassant cinq hectares à l'intérieur du périmètre irrigable ».

Ce texte a permis de soustraire les terres irrigables à la spéculation et a en outre préservé la petite propriété, qui en est la forme la plus répandue. La superficie moyenne ne dépasse pas en effet 4 hectares. Les grosses propriétés de quelques dizaines d'hectares constituent l'except

tion. Les terrains collectifs n'ont pas été irrigués jusqu'à présent et forment de vastes enclaves — totalisant plus de 2.000 hectares — utilisées comme terrains de parcours. On verra plus loin quel rôle ils sont appelés à remplir.

Il y a aujourd'hui 3.500 propriétaires qui avec leurs familles et leurs khammès composent une population de plus de 30.000 personnes entièrement fixées dans le périmètre irrigué.

C. — ENCADREMENT.

L'office de l'irrigation, établissement public, groupe toute une série de services de travaux industriels et surtout d'exploitation agricole. Ce dernier composé essentiellement de moniteurs agricoles sont chargés, chacun sur un secteur d'environ mille hectares, de faire appliquer par les fellahs le programme agricole arrêté au début de chaque nouvelle campagne.

D. — PROGRAMME AGRICOLE.

Celui-ci comprenait pour l'année 1945-46 :

1/3 de céréales d'hiver (orge, blés).

1/3 de cultures d'été (maïs).

Plus 1.000 hectares de coton et 1.500 hectares de luzernières, le reste en jachères.

L'arboriculture tient une place essentielle.

Le seul programme de cette année prévoit :

50.000 oliviers (le rythme de plantations annuelles atteint 100.000 depuis 1946).

25.000 fruitiers.

L'établissement du programme annuel est une opération délicate et essentielle.

Il faut en effet tenir compte aussi bien des facteurs économiques (c'est ainsi qu'en 1945 la superficie cultivée en coton a été considérablement diminuée par rapport à celle des cultures vivrières), que des facteurs de pure technique agricole (par exemple selon la qualité du sol tel secteur sera plus spécialement orienté vers l'arboriculture, ou vers telle ou telle culture).

E. — SITUATION DE L'ELEVAGE.

Jusqu'à présent et à part la superficie accordée à la culture de la luzerne, nous n'avons rien remarqué de particulier à l'élevage. En effet, en 1946 tout reste à peu près à faire dans ce domaine — qui nous apparaît tout neuf et riche du plus brillant avenir.

Pourquoi n'a-t-on pas encore été tenté de rénover l'élevage aux Beni Amir ?

Les raisons en apparaissent facilement :

Tout d'abord, l'agriculture rationnelle ne date que de quatre années, aux Beni Amir.

C'est ensuite l'éternelle rivalité entre élevage et agriculture qui se manifeste principalement ici dans la difficulté de préserver les cultures

et les plantations d'arbres contre la dent des animaux.

C'est enfin que le besoin ne s'est pas fait encore sentir d'augmenter les bénéfices des fellahs déjà trop occupés à soigner leurs champs selon les directives qui leur sont données.

On en est donc resté jusqu'à présent au petit élevage familial — chaque fellah possédant quelques animaux de labour (chevaux, mulets, chameaux et une ou plusieurs vaches, jamais de moutons (interdits en zone irriguée à cause des dégâts possibles aux cultures).

Mais la question est mûre pour être reconsidérée.

D'abord, il apparaît à l'évidence que le sol, lessivé par des irrigations successives s'appauvrit : seule une fumure intense lui rendra les matières organiques indispensables. D'autre part les inconvénients résultant des dégâts causés aux cultures et aux jeunes arbres par les bêtes peuvent être supprimés par un élevage collectif.

Enfin il est temps de penser à augmenter les ressources des fellahs, tant il est vrai que les conditions économiques exceptionnelles de ces dernières années ne dureront pas éternellement et qu'il est légitime d'envisager d'ores et déjà une production très rémunératrice et susceptible par ailleurs d'apporter une contribution non négligeable aux besoins alimentaires d'une population croissant à un rythme rapide.

Nous nous proposons maintenant de développer les arguments en faveur de la pratique intensive de l'élevage dans la zone irriguée. Nous n'en retiendrons que trois principaux :

Les raisons que nous allons donner l'une après l'autre vont nous amener à conclure que l'élevage intensif tel que nous voulons l'appliquer aux Beni Amir est la meilleure et même la seule méthode qui permette aussi bien l'amélioration physique du périmètre que celle des populations qui y sont fixées — qu'enfin elle offre un débouché économique certain facilement exploitable au Maroc.

I. — *L'appauvrissement progressif des sols* que l'on constate dans le périmètre irrigué à divers degrés, surtout vis-à-vis des plantes annuelles, semble bien être la conséquence du manque total de fumure organique. L'aridité du climat, combinée à l'irrigation enlève peu à peu aux sols leurs caractères de souplesse et de perméabilité qui sont le propre d'une bonne terre arable. Les apports de balayures de douars tels qu'ils sont seuls pratiqués, ne remplacent en aucun cas l'épandage de fumier.

D'ailleurs, il ne saurait y avoir de fumier dans un pays où la paille est la nourriture exclusive de bétail pendant six mois de l'année.

Un élevage intensif est seul capable de revaloriser, de sauver ces sols en leur procurant la fumure massive qui leur fait défaut (1).

(1) M. Ménager de Sidi Slimane a démontré par son exemple que l'arboriculture fruitière requerrait une forte proportion de cultures fourragères (luzerne) de façon à obtenir sur place le fumier de ferme indispensable à une production rémunératrice.

Ce point est capital et à lui seul suffirait à justifier l'extension de l'élevage.

La technique agricole, à laquelle nous sommes obligés de nous référer, nous apprend d'autre part — et l'expérience des irrigations égyptiennes est frappante à cet égard — que le véritable avenir des cultures irriguées réside dans la production des plantes fourragères (notamment luzerne et bersim). Nous serons donc obligés de nous orienter de plus en plus vers cette forte production fourragère-conjointement d'ailleurs avec l'accroissement de l'arboriculture (2).

Cette production de fourrages de qualité trouvera tout naturellement son débouché dans l'alimentation sur place d'un troupeau (bovin notamment) d'une importance correspondante.

D'ailleurs les cultures fourragères viennent très bien dans les Beni Amir irrigués. Les luzernières qui couvrent déjà plus de mille hectares fournissent 10 à 12 coupes par an, soit en moyenne 250 quintaux de fourrage sec par hectare. La luzerne, consommée soit en vert, soit sèche, soit en poudre, jouit d'une très grande faveur auprès des Indigènes et son prix est très élevé.

Le bersim, ou trèfle d'Alexandrie, est également de très belle venue et constitue un excellent fourrage d'hiver. Les autres espèces fourragères, dont beaucoup restent à expérimenter, promettent également de bons rendements.

II. — Mais il est un autre facteur également positif et certes non négligeable à savoir le goût inné des Beni Amir et Beni Moussa pour les choses de l'élevage que nous nous sommes plu à souligner précédemment.

Sans doute, le long atavisme pastoral de ces populations ne les prédispose pas exactement au mode d'élevage que nous préconisons — mais mieux que tous autres les Beni Amir et Beni Moussa sont aptes à recevoir l'éducation que nous nous proposons de leur dispenser dans ce domaine. Les pasteurs, les bergers se transformeront tout naturellement en éleveurs modernes. Ce fait marquera une promotion importante dans l'évolution humaine et dans l'élévation de leur niveau. Nous n'aurons pas failli à notre rôle d'éducateurs si nous réussissons dans cette mission précise, comme on a réussi en transformant ces agriculteurs médiocres qu'ils étaient en irrigateurs soigneux et disciplinés, à peu près convaincus de l'excellence de nos méthodes rationnelles, et déjà passionnés du rendement.

Nul doute que la rationalisation de l'élevage ne les fasse accéder à un niveau encore supérieur à celui qu'ils sont déjà en voie d'atteindre par la transformation radicale de leurs méthodes culturales ancestrales, puisqu'il s'adressera

(2) Les plantations forestières, qui tiennent d'ailleurs une place importante dans le périmètre irrigué des Beni Amir, favorisent en modifiant le climat l'implantation des bonnes espèces de pâturages. D'autre part, les forestiers empêchent l'érosion éolienne particulièrement grave dans ce pays dénudé, et soumis à un régime de vents très violents.

à des fellahs déjà habitués à nos procédés et ce, dans un domaine, répétons-le, absolument fait pour leur plaisir.

III. — Sur le plan économique enfin, le succès est non moins certain. Alors que les produits purement agricoles pourront dans la suite des temps ne pas échapper à certaines dévalorisations, les produits de l'élevage trouveront toujours sur le marché marocain, sans aucun doute, et sur les marchés extérieurs peut-être, des débouchés assurés.

Mentionnons par exemple la production de la viande pour un pays qui, au taux actuel de l'accroissement de sa population, verra le nombre de ses habitants doubler en vingt ans. Que dire également des besoins en lait de Casablanca qui, avec son demi million d'habitants, constitue, à deux cents kilomètres seulement des Beni Amir un débouché particulièrement indiqué.

Ainsi, après avoir indiqué les principales raisons qui militent en faveur d'une extension importante de l'élevage dans les Beni Amir Beni Moussa irrigués, il reste à définir la formule pratique convenant le mieux à cette nouvelle orientation de l'économie des Beni Amir Beni Moussa. C'est de la valeur de cette formule que dépendra en définitive le succès d'une entreprise qui s'est révélée indispensable et qui, si nous savons la mettre en application, porte en elle un brillant avenir.

Vers une formule d'élevage collectif

ELEVAGE INDIVIDUEL OU ELEVAGE COLLECTIF

L'extension que nous proposons de donner à l'élevage pourrait se placer dans le cadre de l'élevage familial qui existe actuellement en zone irriguée.

Cette solution paraît séduisante à première vue dans un pays où l'on a toujours été guidé par le respect absolu de la propriété individuelle et où, jusqu'à présent, aucune forme d'exploitation collective n'a été entreprise. Il est d'ailleurs probable que l'on devra être moins intransigeant quant à l'application de ce principe au cours des années à venir — et ce en dehors de toute idée préconçue, et uniquement pour des raisons de pure technique agricole. Il peut être intéressant, même pour notre sujet, de mentionner quelques unes des raisons qui nous inciteront plus ou moins tôt à nous engager sur la voie d'un certain regroupement foncier. Ce seront d'une part les exigences de la culture mécanique toujours souhaitable et dans certain cas indispensable, comme par exemple pour la lutte contre le chiendent laquelle se conçoit difficilement sur des petites parcelles, limitées chacune par des *seguias*.

Il sera d'autre part nécessaire de tendre à

une certaine spécialisation des divers « secteurs agricoles » dont la production sera orientée vers telle ou telle culture (arbustive, fourragère, coton, etc...) selon la vocation des sols. Cette spécialisation déjà très avancée, porte en elle, le germe d'une conception déjà moins privative de la propriété : puisqu'on admet que toutes les terres d'une certaine zone seront soumise pour des raisons d'ordre technique à telle ou telle culture on exclut par là-même la possibilité pour les fellahs d'implanter sur leur « *melk* » toutes les cultures de leur choix. Quoiqu'il advienne de cette évolution possible, et d'ailleurs discutable, la question ne se pose pas pour l'élevage tel que nous l'avons défini, et qui, lui, ne pourra se réaliser que sous une forme collective et nous allons dire pourquoi. Notons tout de suite que cette formule d'élevage collectif dont nous préconisons l'application n'est pas du tout exclusive de celle de l'élevage familial que les Beni Amir connaissent seule aujourd'hui. Mais nous sommes persuadés que la première sera tellement plus avantageuse que la seconde, que tous les fellahs se tourneront peu à peu vers elle et demanderont eux-mêmes à en bénéficier.

Les avantages de l'élevage collectif ont été déjà signalés par Geoffroy Saint Hilaire dans son traité sur « l'Elevage du Maroc » (p. 56) dans les termes suivants :

« Ces groupements (les collectivités d'élevage) substituent à la volonté d'un seul une volonté collective, assurent la permanence de l'effort et créent une puissance financière permettant l'achat de géniteurs de valeur, l'exacte appréciation des résultats, l'établissement de récompenses et d'encouragements, la tenue des livres généalogiques, la recherche et l'utilisation de moyens facilitant la sélection ou le croisement, toutes opérations qui ne sont pas du domaine de l'individualisme ».

Examinons l'un après l'autre ces divers avantages :

a) *Les moyens* : L'ampleur de l'affaire exige à n'en pas douter des moyens qui dépassent les possibilités individuelles : moyens financiers d'abord (achats des troupeaux et des géniteurs, du matériel, constructions-personnel, etc...).

Moyens administratifs.

Moyens commerciaux.

b) *Cultures fourragères* : Il en va de même pour les cultures fourragères qui serviront à l'alimentation du troupeau collectif (uniquement bovins, au moins à l'origine).

Si l'on veut obtenir un rendement intéressant en fourrages (luzerne et bersim principalement), on est obligé d'avoir recours à la culture mécanique sur de vastes superficies, permettant seuls les labours profonds, le nivellement pour l'irrigation des grandes planches (système américain des « *borders* ») le fauchage mécanique.

c) *Troupeau* : Les avantages de la collectivisation sont encore plus frappants quand il s'agit du troupeau.

Avec un troupeau collectif, d'une part, on évite le terrible écueil des dégâts commis aux cultures par la dent des animaux qui sont à l'heure actuelle un des fléaux du périmètre irrigué et qui sont commis par des bêtes isolées ou en petits groupes qui, du fait de la trop grande rareté des luzernes et de l'inexistence de réserves fourragères chez les fellahs sont menées par leurs bergers d'une façon toujours un peu anarchique soit dans les chaumes, soit dans les champs dont les maïs ont été arrachés, soit surtout sur les parcours collectifs enkystés dans la zone irriguée. Aussi est-il inévitable qu'au passage, un eucalyptus soigneusement planté six mois plus tôt soit détruit d'un coup de dent, ou qu'une vache s'égaré dans le champ de coton du voisin, ou dans ses jeunes oliviers.

D'autre part, le troupeau collectif devient une nécessité lorsqu'il s'agit, comme nous voulons le faire, de poursuivre une œuvre de sélection généalogique — qui peut très difficilement être réalisée et contrôlée sur des sujets disséminés dans l'espace et confiés à des propriétaires non encore aptes à comprendre et à réaliser les nouvelles méthodes. Même raisonnement en ce qui concerne le contrôle des résultats obtenus, les soins vétérinaires, l'exploitation des produits, les étables, l'encadrement, etc... Sans doute il faut considérer objectivement le problème et il serait vain de se cacher les inconvénients, les dangers mêmes, d'une collectivisation des troupeaux et des terrains de cultures fourragères, qui serait excessive et aveugle. Nous devons, sous peine d'échouer dans notre rôle d'éducateur du fellah, mettre en œuvre toute l'intelligence et toute la mesure voulues pour intéresser le paysan marocain au but poursuivi. On peut d'ailleurs espérer qu'une fois leur éducation achevée en la matière, les meilleurs d'entre-eux n'hésiteront pas à appliquer, à la petite mesure de leurs exploitations personnelles, les méthodes dont nous aurons démontré la supériorité. En attendant, il faudra les faire participer sur une grande échelle à l'exploitation et même à la gestion de ces affaires, qui, d'ailleurs, seront les leurs.

En résumé, si les arguments purement techniques nous semblent difficilement contestables tant sur le plan de l'agriculture que sur celui de la zootechnie, la plus grande sagesse devra être déployée pour que la réussite soit achevée sur le plan humain, le seul qui en définitive nous intéresse.

II. — CHOIX DU TROUPEAU ET SELECTION GENEALOGIQUE.

Il n'est pas de notre intention de nous étendre ici sur cette question essentiellement technique, nous nous contenterons d'en dessiner les grandes lignes.

C'est principalement par les bovins, nous

l'avons dit, que nous réaliserons l'extension de l'élevage dans les Beni Amir Beni Moussa.

Le but est de sélectionner les races locales, tout croisement par des géniteurs étrangers étant exclu.

L'expérience a déjà réussi au Maroc, notamment pour les races Oulmès et Zaërs.

La réussite exceptionnelle de la sélection de la race des Zaërs, entreprise depuis quelques années sous l'égide de la S.I.P. de Camp Marchand constitue la preuve de ce qu'on est en droit d'attendre de la sélection méthodique d'une race qui a fait ses preuves. La sélection généalogique a permis là d'établir le standard de la race, de la fixer dans ce qu'elle avait de meilleur. Aux Beni Amir Beni Moussa, les qualités intrinsèques des bovins du pays, quoique non négligeables (aptitudes laitières exceptionnelles si l'on tient compte de leur poids) ne permettent pas encore d'en établir le standard, qui se préciserait probablement en procédant à une prospection détaillée de la race du Moyen Atlas dont les bovins des Beni Amir Beni Moussa sont sans doute issus.

Mais on peut très bien adopter ici un standard déjà fixé, comme celui des Zaërs, et l'acclimater aux Beni Amir et c'est ce qu'on a commencé d'entreprendre cette année en constituant le troupeau collectif du « Bled Yakoubia ». Mais aucune sélection n'est exclusive l'une de l'autre, et celle des différentes races peut être poursuivie concurremment, ce qui est même très souhaitable au début.

Des livres généalogiques seront ouverts pour chaque race et pour que ceux-ci atteignent les buts d'enseignement et de publicité que nous nous sommes fixés, il faut que les troupeaux de sélection participent à un grand concours d'élevage bovin qui aura lieu de préférence au printemps, et qui sera un véritable moussem.

L'essentiel de ce concours devra être, au moins au début, basé sur ce que les éleveurs appellent le contrôle laitier. Les primes devront être très élevées de façon à attirer les plus belles bêtes qui devront obligatoirement correspondre à l'un des standards établis.

Ce concours, combiné avec une foire aux veaux et la vente de reproducteurs doit attirer les éleveurs du Maroc entier pendant trois jours. A partir de ce moment, nous aurons gagné la partie et notre production fourragère sera valorisée au maximum.

Voici pour ce qui est des troupeaux. Voyons maintenant comment nous choisirons les terrains sur lesquels nous les installerons et où nous produirons les fourrages.

CHOIX DU TERRAIN ET CULTURES FOURRAGERES

Nous avons dit qu'un grand nombre de terrains collectifs délimités étaient disponibles en pleine zone irriguée. Ils sont tout indiqués pour recevoir les troupeaux également collectifs. Nous n'avons que l'embarras du choix.

Il ne suffira dans la plupart des cas que de les équiper pour l'irrigation, c'est-à-dire aménager des seguias d'amenée d'eau, chose très facilement réalisable. Les cultures fourragères de base seront de diverses espèces, la luzerne tenant la place la plus importante. On peut admettre qu'une luzernière d'une trentaine d'hectares peut faire vivre facilement un troupeau de 200 bêtes à cornes et il nous suffira de rappeler l'étendue des superficies irrigables pour avoir une idée de l'importance, compte tenu des terres réservées aux cultures vivrières et aux arbres du cheptel à constituer dans le seul Cercle des Beni Amir Beni Moussa : 15.000 hectares aujourd'hui qui seront portés à près de 100.000 hectares avec l'irrigation de la rive gauche de l'Oued par les eaux de l'Oued El Abid (barrage de Bin el Ouidane).

La réalisation du Yakoubia

Il nous reste à dire pour finir quelles modalités pratiques seront appliquées au système que nous venons d'exposer dans son ensemble.

L'expérience tentée sur le Collectif Yakoubia dès le mois de mai 1945 s'avère après six mois seulement d'existence, comme une véritable réussite, portant en elle le germe du succès que connaîtra sans aucun doute la modernisation de l'élevage dans les Beni Amir Beni Moussa.

A) *Le terrain.* — Le « Bled Mekimel Yakoubia » est un terrain collectif d'une superficie totale de 990 hectares formant limite entre les tribus Beni Amir Est, au Sud et Oulad Atif au Nord. Son extrémité orientale est traversée par le canal de la prise 11 et facilement irrigable. Le choix de l'emplacement destiné aux cultures fourragères s'est porté sur une portion de ce collectif d'une superficie de 70 hectares, justement située en bordure du canal de la prise 11.

Ce collectif délimité ne portait jusqu'à présent aucune culture, les terrains qui le composent étant d'ailleurs de qualité très inégale. Attribué à trois fractions des Oulad Arif il est en réalité un collectif de tribu.

Il s'agissait de créer dès l'origine une situation juridique nette et saine. Il a été décidé en plein accord avec les jemaàs des fractions et les chefs marocains que les collectivités intéressées (les Oulad Arif) consentiraient, s'agissant de cette portion de 70 hectares, une location de 9 ans renouvelable de trois ans en trois ans. Le contrat passé entre le directeur des affaires politiques, tuteur des collectivités et les fractions intéressées stipulait en outre que celles-ci recevraient pour prix de la location, outre l'équipement hydraulique des 70 hectares, une partie de la production fourragère de l'exploitation, et que d'autre part la parcelle serait complantée en oliviers, qui resteraient en définitive leur propriété.

Ce contrat était donc particulièrement

avantageux pour les deux parties. Mais de ces deux parties, l'une nous reste à définir.

B) *L'association des éleveurs.* — Qui allait exploiter le Yakoubia ? qui posséderait le troupeau bovin collectif à constituer ? La formule choisie s'est principalement inspirée du désir que l'on avait de voir dans cette expérience l'amorce d'une nouvelle économie devant toucher l'ensemble des Tribus Beni Amir Beni Moussa. Il fallait donc pour que la démonstration eût une portée générale, qu'elle s'adressât à une série de personnalités indigènes les plus représentatives de chaque commandement.

Aussi « l'association des éleveurs du Yakoubia » fut-elle composée de 40 membres choisis parmi les chefs indigènes, les notables et les principaux éleveurs des cinq tribus contrôlées par le cercle. Un contrat passé devant adoul fixait les bases juridiques de cette association marocaine qui, bien que poursuivant un but d'intérêt général, constituait un groupement où chacun des membres devait participer tant au financement de l'affaire (achat du troupeau et du matériel) qu'à la perception des bénéfices qu'elle devait leur procurer. La gestion et le bon fonctionnement de l'association devant être contrôlés par le chef du cercle qui en est en fait l'animateur. Le conseiller technique étant le chef du service de l'élevage de l'office de l'irrigation.

La formule, d'une grande souplesse, recueillit l'adhésion unanime des membres choisis pour la mettre en œuvre. Le cadre juridique étant ainsi défini, il fallait constituer le troupeau collectif et entreprendre les cultures fourragères nécessaires à sa subsistance.

C) *Le troupeau collectif.* — Celui-ci devait servir de point de départ à la réalisation d'une sélection de la race bovine sur une grande échelle. Il s'agissait d'introduire dans le troupeau collectif à la fois les sujets locaux les plus intéressants et les représentants d'autres types bovins étrangers au pays dont le standart est déjà fixé.

Les premiers ont été choisis à l'occasion d'un grand rassemblement de tous les bovins de la zone irriguée. Les plus beaux ont été achetés par « l'association des éleveurs » (disons en langage courant le « Yakoubia ») et tous les autres sujets intéressants ont été recensés et marqués.

Pour l'achat des vaches « étrangères », plusieurs souks marocains ont été prospectés (Settat, Doukkala, Territoire d'Oued Zem, Zaërs). La difficulté des transports, la nécessité de profiter des bas prix de l'époque (car il fallait que l'affaire à son début fut financièrement avantageuse, afin que son lancement fut rapidement assuré) n'ont pas permis de visiter les régions du Maroc (Moyen Atlas, Oulmès, Gharb, Souss notamment) comme les exigences de nos principes zootechniques l'auraient voulu. Les bêtes

de l'extérieur ont été surtout achetées dans les Zaërs (Christian et Marchand).

Le troupeau se compose aujourd'hui d'une centaine de bovins, dont 30 zaërs, et deux magnifiques taureaux de la même race. Son état est excellent et sa valeur actuelle n'est pas loin du double de sa valeur d'achat étant donné l'augmentation des prix du bétail depuis l'automne, étant donné aussi la plus value déjà accordée par les indigènes à la « marque Yakoubia », synonyme de qualité.

D) *Les cultures fourragères.* — En même temps que l'on constituait le troupeau (qui atteindra au total 500 bêtes), les travaux agricoles étaient entrepris sur une grande échelle au Yakoubia.

Il ne fallait pas échouer, car du succès de l'entreprise dépendait en définitive la réussite de l'élevage dans les Beni Amir. La préparation des terres, la construction des grandes planches d'irrigation selon la méthode américaine, les semis de luzerne et bersim ont été exécutés. Aujourd'hui, luzerne et bersim promettent de donner beaucoup plus de fourrages qu'il ne sera nécessaire à l'alimentation du troupeau actuel et l'on prévoit déjà la réalisation de silos où l'on conservera le surplus.

Enfin la construction de deux fermes pouvant abriter chacune plus de cent bêtes est presque achevée, les fondations de la maison du moniteur chargé de l'exploitation sont entreprises. Tous ces travaux sont exécutés par la main-d'œuvre indigène locale, qui est installée dans des noualas proches du lieu même de leur travail. Mentionnons pour finir que les labours, le nivellement, les semis ont été exécutés par des tracteurs et du matériel agricole prêtés par l'office de l'irrigation. Mais il est indispensable

que le « Yakoubia », association d'éleveurs marocains, possède bientôt son matériel propre. Déjà six mulets ont été acquis et on attend l'autorisation d'achat d'une faucheuse.

Voilà ce qui, en un temps record, a été réalisée au Yakoubia. Le succès de l'entreprise est déjà acquis et on pense dès maintenant à procéder de la même façon sur d'autres terrains collectifs irrigables, tandis que l'achat de jolies bêtes sur les souks se poursuit régulièrement.

On voit se dessiner, à la lumière de cette première expérience, la forme que prendra l'élevage dans un prochain avenir.

Si le Yakoubia groupe aujourd'hui 40 notables provenant des cinq tribus du Cercle, c'est qu'il nous fallait, nous l'avons dit, une base de lancement très large. On est en droit de penser que désormais il faudra procéder à une déconcentration progressive. L'idéal serait d'arriver à constituer de nombreux groupements collectifs, tous orientés vers la modernisation de l'élevage. Chaque fraction de tribu devrait, tôt ou tard, posséder le sien, sans compter les catégories spéciales de population, tels les anciens militaires, qui trouveraient en eux la meilleure forme de recasement.

Chacun de ces groupements, dont tous n'auraient pas d'ailleurs la même importance, suivraient cependant la même ligne générale, celle-ci étant définie et imposée par un organisme unique qui reste à définir. Ils pourraient être articulés en vue de constituer une coopérative d'élevage, qui serait sans doute la formule à la fois la plus souple, et qui assurerait le mieux l'écoulement des produits et la répartition des bénéfices.

Jean-Pierre CAMPREDON.

Financement des travaux d'édilité des Municipalités Marocaines

Avant la dernière guerre mondiale le financement des travaux d'édilité des municipalités marocaines avait été assumé partie par le budget ordinaire, partie par des ressources extraordinaires procurées par l'emprunt. L'endettement qui en était résulté était relativement modéré puisqu'en 1939 les crédits pour charges d'emprunts inscrits aux budgets primitifs des villes s'inscrivaient pour une somme globale de 12.215.000 frs représentant environ 8,7 % du montant total des dépenses inscrites aux budgets ordinaires, soit 144 millions.

Depuis la fin des hostilités, l'endettement des villes érigées en municipalités ne constitue plus qu'un fardeau très léger pour leurs finances puisqu'il se traduit actuellement par une

charge d'environ 1,1 % du montant des budgets primitifs. Ce phénomène a une double raison ; la première est le développement du volume budgétaire dû à la dévaluation de la monnaie ; la seconde réside dans les empêchements rencontrés par les villes pour reprendre l'exécution des travaux neufs arrêtés par la guerre ; ces obstacles étaient la conséquence de la pénurie de matériaux et d'outillage plus encore que celle des difficultés de financement. Ces dernières n'ont fait leur apparition qu'en 1946 alors que les villes commençaient à mettre au point leurs programmes de grands travaux.

Actuellement, alors que la pénurie des matériaux et de l'outillage tend à se résorber, les difficultés de financement sont devenues un